

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Métiers des bibliothèques : gestion, animation, documentation

Université de Picardie Jules Verne

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 14/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Création, textes et langages

Établissement déposant : Université de Picardie Jules Verne

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La Licence professionnelle *Métiers des bibliothèques : gestion, animation, documentation* vise à former des bibliothécaires ou documentalistes immédiatement opérationnels. Le contenu du diplôme se partage entre enseignements de culture générale, de culture professionnelle et de connaissances techniques. La formation reste très ouverte afin de permettre une insertion professionnelle la plus large possible dans le domaine des bibliothèques et de la documentation ou, plus généralement, des métiers du livre. Le bassin d'emploi visé est avant tout local.

Analyse

Objectifs
<p>Les objectifs de cette licence professionnelle sont adaptés au contexte local (besoin de débouchés professionnels pour les étudiants de l'UFR Lettres, manque de personnel qualifié au niveau local), mais ils sont peut-être un peu trop vastes couvrant à la fois la gestion, l'animation et la documentation.</p> <p>Les objectifs de cette licence professionnelle sont de permettre aux personnes qui la suivent de s'insérer immédiatement dans le monde du travail. Afin d'y parvenir, les étudiants font l'objet d'un suivi individualisé. De nombreux professionnels interviennent dans le cadre des cours. Des projets et stages sont réalisés au cours de l'année par les étudiants qui participent également à un salon du livre et à des journées professionnelles.</p> <p>Il semble que le diplôme soit davantage tourné vers la lecture publique que vers les aspects les plus techniques de la profession, mais ce choix ne trouve pas de traduction claire dans le descriptif du diplôme (objectifs poursuivis, compétences, débouchés professionnels).</p> <p>La licence professionnelle remplit son rôle puisqu'elle permet d'offrir un débouché professionnel aux étudiants picards suivant des études dans le domaine des <i>Lettres et de la linguistique</i> et qu'elle comble un déficit local en professionnels qualifiés dans les métiers des bibliothèques.</p>
Organisation
<p>L'organisation de la licence professionnelle est classique : quinze semaines de cours sont suivies d'un ou de deux stages d'une durée totale de douze semaines. À la suite de ce ou de ces stage(s) les étudiants soutiennent un mémoire de stage. Les cours sont assurés à 50 % par des professionnels, à 25 % par un PAST (Professeur associé à temps partiel) bibliothécaire et à 25 % par d'autres enseignants-chercheurs, enseignants ou doctorant issus principalement de l'UFR de Lettres. Les étudiants participent à une action hors les murs et à des journées professionnelles quand celles-ci ont lieu en Picardie.</p> <p>Un point demeure flou, il s'agit du nombre d'heures exactes de la formation. Le dossier indique des données contradictoires (430h hors projets et stages, 340h ou encore 410h). Les projets tuteurés sont également décrits de manière plus ou moins contradictoire et devraient être mis à plat.</p>

Positionnement dans l'environnement
<p>La formation est bien positionnée dans son environnement. En termes académiques, elle s'inscrit comme un débouché professionnel possible pour les étudiants en licence de <i>Lettres</i>. Elle est d'ailleurs attachée à l'UFR Lettres ce qui conduit les enseignants de cette composante à intervenir au sein de la licence professionnelle.</p> <p>Le Licence professionnelle se situe dans le domaine « de la <i>Littérature et de la culture</i> » oubliant que les sciences de l'information et des bibliothèques sont partie intégrante des sciences de l'information et de la communication (71e section du Conseil National des Universités). L'absence d'UFR (Unité de Formation et de Recherche) d'Information et de Communication à Amiens explique l'intégration de cette licence professionnelle dans un UFR de Lettres.</p> <p>Il s'agit du seul diplôme professionnel dans ce secteur d'activité à proximité, ce qui justifie son existence qui s'inscrit de fait dans le positionnement d'université de proximité de l'UPJV. Dans la description du positionnement, les DUT Métiers du livre en Année Spéciale, qui constituent un diplôme proche de la Licence Professionnelle en raison des conditions d'accès à certains concours de la fonction publique, ne sont pas recensés.</p> <p>La Licence Professionnelle a de nombreux contacts avec les instances professionnelles locales (festival de BD, bibliothèques de lecture publique, Association des Bibliothécaires Français, DRAC). On peut regretter l'absence de contacts formalisés avec les Bibliothèques Universitaires de l'université de Picardie.</p>
Equipe pédagogique
<p>La licence professionnelle est co-dirigée par un enseignant-chercheur de littérature et par une PAST de 71e section du CNU (Sciences de l'information et de la communication). Cette double direction du diplôme assure un bon équilibre.</p> <p>L'équipe pédagogique se compose de vingt-deux personnes, des enseignants-chercheurs de l'UFR Lettres, d'une PAST spécialisée dans le domaine et de quatorze professionnels qui assurent, à eux seuls, la moitié des enseignements.</p> <p>La présence de nombreux professionnels est une donnée très positive pour une formation de ce type.</p> <p>Il convient néanmoins de signaler que deux des intervenants professionnels, assurant en tout 72 heures d'enseignement, sont actuellement retraités.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Les effectifs sont relativement stables (entre seize et vingt étudiants par an depuis 2011).</p> <p>Les étudiants en formation continue pourraient être plus nombreux s'il y avait davantage de candidatures.</p> <p>L'insertion professionnelle est bonne, de nombreux étudiants issus de cette formation trouvant à s'insérer professionnellement dans les métiers du livre (dans la limite des informations de suivi des étudiants qui ont été fournies, voir cette partie).</p> <p>Il y a eu une augmentation des poursuites d'études en 2015, notamment de la part d'étudiants repartant dans leur filière d'origine. Cette augmentation peut être due à une intégration professionnelle de plus en plus difficile dans ce domaine d'activité. Cette tendance doit donc être surveillée.</p>
Place de la recherche
<p>Ce point n'est pas pertinent pour ce type de formation.</p> <p>Il est à noter néanmoins que les étudiants de la licence professionnelle ont pu participer à des conférences professionnelles organisées par l'ABF (Association des bibliothécaires français) section Picardie.</p>
Place de la professionnalisation
<p>La place de la professionnalisation est un des points forts de cette formation.</p> <p>Elle se traduit par la forte représentation de professionnels dans l'équipe pédagogique, la présence de stages et de projets tuteurés, la participation des étudiants à des manifestations et à des journées professionnelle, par la visite de médiathèques.</p>
Place des projets et des stages
<p>La description du projet tuteuré manque de clarté. Celui-ci semble être d'une durée inférieure à celle préconisée dans les textes (14 % du temps de formation au lieu des 25 % requis par l'arrêté du 17 novembre 1999). Le contenu du projet lui-même est particulièrement flou (actions menées dans le cadre de cours, préparation au stage, rédaction de CV et préparation à l'entretien d'embauche, réalisation de maquettes pour la bibliothèque du futur...). On ne sait rien de sa mise en place d'un point de vue pratique : s'agit-il bien de travaux de groupe ? Qui sont les tuteurs ? Enfin, il est dit que le rapport de stage court est intégré dans la note du projet tuteuré mais la note du projet lui-même n'apparaît pas dans</p>

<p>les Modalités de Contrôle des Connaissances. Il convient donc de reprendre totalement les objectifs, les attendus, l'organisation et la notation du projet tuteuré.</p> <p>Le stage a une durée de douze semaines. La nouvelle législation sur la gratification des stages rend délicat la recherche de ceux-ci dans un milieu où la gratification est rarement possible. Afin de contourner cette difficulté, une solution a été trouvée sous la forme de la division du stage de fin d'étude en deux stages. L'un court, d'une durée de quatre semaines, suivi d'un retour en formation et d'un second stage, long, d'une durée de huit semaines. Certains étudiants parviennent à effectuer un stage gratifié qui est alors d'une durée totale de douze semaines. Cette différence entre les étudiants peut avoir des conséquences au niveau de leur mémoire de stage.</p>
Place de l'international
L'international est peu présent dans la licence professionnelle. Seuls quelques stages se sont déroulés à l'étranger.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>Le recrutement se fait sur dossier et lettre de motivation avec éventuellement un entretien complémentaire. Le taux de pression (nombre de candidatures en fonction du nombre de places disponibles) est correct.</p> <p>Le recrutement est diversifié (étudiants issus de licence 2 ou de licence 3 de différents domaines, titulaires de BTS et de DUT). Un module en licence 2 de Lettres est signalé comme préparant l'entrée en licence professionnelle mais aucun détail n'est donné sur ce module. Il est dommage qu'il n'y ait pas davantage d'étudiants issus de filières professionnelles du domaine de spécialité (3 sur 16 pour la promotion 2014-2015 et 5 sur 16 pour la promotion 2015-2016). L'origine des étudiants est à plus de 50 % picarde.</p> <p>Un quart des étudiants environ est issu de la formation continue, cette proportion est un peu en deçà de l'objectif fixé par l'équipe pédagogique à un tiers. Lors de la dernière année, un seul étudiant avait ce statut.</p> <p>Le suivi des étudiants est individualisé.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>Les modalités d'enseignement sont cohérentes, réparties entre cours magistraux et travaux dirigés. Les étudiants en formation continue sont bien pris en compte.</p> <p>Des VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) ont pu être réalisées en nombre limité (partielles en 2011 et 2014, complète en 2012).</p> <p>Rien n'est signalé pour les étudiants handicapés, sportifs de haut niveau ou salarié (des aménagements sont possibles pour les étudiants en formation continue).</p> <p>Le numérique existe bien sûr dans la formation : utilisation de logiciels de traitement de texte, de SIGB (Système Intégré de Gestion de Bibliothèque), visites de sites web professionnels... Une initiation à la programmation est envisagée alors qu'il n'est pas fait mention de ressources professionnelles numériques (littérature scientifique en ligne, bases de données scientifiques) ou d'autres types d'applications (moteurs de recherche spécialisés ou logiciels de veille) dont l'apprentissage semble indispensable dans le cadre d'une licence professionnelle de ce domaine. La place du numérique professionnel semble donc insuffisante.</p> <p>Le C2i devrait être rendu obligatoire prochainement.</p>
Evaluation des étudiants
<p>L'évaluation des étudiants est harmonieuse, bien répartie entre écrits, oraux et dossiers à rendre.</p> <p>Une inconnue demeure au niveau du projet tuteuré dont la mention ne figure pas au sein des Modalités de Contrôle des Connaissances.</p> <p>La composition des jurys est classique.</p> <p>Le taux de réussite est important, supérieur à 92 %.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Le suivi de l'acquisition des étudiants se fait de manière individualisée.</p> <p>Le fichier devant contenir la fiche RNCP est vide mais des éléments sont présents dans l'annexe 1 ainsi qu'au début du document de présentation du diplôme.</p> <p>L'éventail des compétences visées semble large, incluant l'acquisition de connaissances techniques en documentation et bibliothèque, de compétences managériales, de connaissances culturelles, de compétences en termes d'animation et de communication et ce dans le format limité d'une LP (430 heures au maximum), d'autant plus que cette licence recrute très majoritairement des non-spécialistes du domaine. Ces objectifs correspondent néanmoins à une volonté d'insertion professionnelle la plus large possible.</p> <p>Certaines compétences sont mises en correspondance avec des enseignements qui ne conviennent pas : <i>élaboration de</i></p>

produits documentaires mis en lien avec des cours sur *les publics et la production éditoriale* ainsi que sur *la typologie des publics* au lieu de cours visant à apprendre à réaliser des produits documentaires (bibliographies, listes de nouvelles acquisitions, expositions, etc.) ; *assurer la promotion des bibliothèques* mis en lien avec *information et TIC : communiquer en bibliothèques* et *langues et discours : techniques d'expression écrite et orale* (au lieu de cours de communication culturelle et/ou de communication des organisations). Cela ne dit pas en quoi consiste l'enseignement en TIC (Techniques en Information et Communication).

Suivi des diplômés

Le suivi des diplômés doit être amélioré. Le service dédié de l'université dans le suivi des diplômés n'est pas suffisant. Au sein de l'annexe 6 un document interne au diplôme permet de prendre connaissance du devenir professionnel de nombreux étudiants. Ce suivi est fondé sur les contacts personnels entre anciens étudiants et intervenants. Il n'est donc pas toujours précis (dates, durée des contrats...).

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

L'autoévaluation est satisfaisante. Il n'y a pas d'évaluation des enseignements par les étudiants, néanmoins la proximité des étudiants avec leurs responsables permet un règlement rapide des difficultés éventuelles. L'ancienne commission d'évaluation est devenue conseil de perfectionnement. La composition de celui-ci a évolué le rendant plus complet.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Le bon taux d'insertion professionnelle (sous réserve des données disponibles) est un atout pour cette formation même si les difficultés globales de recrutement dans le domaine des bibliothèques existent pour cette licence comme pour l'ensemble des formations françaises.
- Le taux de professionnels impliqués dans la formation est très important ce qui contribue à la professionnalisation des étudiants.
- Cette licence présente également un recrutement satisfaisant.
- Le taux de réussite est élevé.

Points faibles :

- Les objectifs et les modalités du projet tuteuré manquent de clarté, alors qu'il s'agit d'un élément important pour les licences professionnelles.
- La licence professionnelle veut proposer des débouchés divers dans le domaine des métiers des bibliothèques et de la documentation alors que les cours proposés montrent que cette formation est particulièrement adaptée à des emplois en bibliothèques de lecture publique.
- Le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants doit être amélioré et formalisé.

Avis global et recommandations :

L'avis global est positif. La licence professionnelle remplit ses objectifs en formant des professionnels des métiers du livre qui s'insèrent localement.

Il est indispensable de revoir le projet tuteuré dans tous ses aspects (contenu, organisation, évaluation).

Il faudrait peut-être réfléchir aux axes de spécialisation de la formation surtout compte-tenu de la reconfiguration actuelle des métiers des bibliothèques et de la baisse du nombre de postes ouverts aux concours. Cette réflexion sur la spécialisation de la licence professionnelle est d'autant plus nécessaire dans le contexte de la région Hauts-de-France.

Il serait utile de nouer de nouveau partenariats avec d'autres bibliothèques, notamment les bibliothèques universitaires, et d'agrandir le vivier des enseignants bibliothécaires afin d'élargir le maillage territorial.

Il faudrait renforcer et formaliser le suivi des cohortes (annualiser les enquêtes à six mois et à trois ans par exemple).

Observations de l'établissement



Amiens, le 13 mars 2017

**Direction de la Scolarité
et
de la Vie de l'Étudiant**

Chemin du Thil
80025 AMIENS Cedex 1

☎ 03-22-82-72-52

e-mail : franck.dibitonto@u-picardie.fr

Monsieur le Président

HCERES
2 Rue Albert Einstein
75013 PARIS

Objet : Réponse officielle évaluation

LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DES BIBLIOTHEQUES : GESTION, ANIMATION,
DOCUMENTATION

Vos Réf **C2018-EV-0801344B-DEF-LP180013345-018810-RT**

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord au nom de l'Université de Picardie Jules Verne et en particulier au nom de la directrice de l'UFR de Lettres à vous remercier pour la qualité du rapport d'évaluation.

Ce retour servira de point d'appui pour l'amélioration de la formation en vue de la nouvelle accréditation.

1. RETOUR SUR QUELQUES IMPRÉCISIONS DE L'AUTOÉVALUATION

Le rapport d'évaluation de l'HCERES met en lumière, à juste titre, un certain nombre d'imprécisions, voire d'omissions, dans l'autoévaluation proposée par l'UFR. Nous nous permettons d'apporter un éclairage sur quelques points. Cela concerne notamment le volume horaire global de la formation : il s'élève en effet à 430 heures ; les contacts formalisés avec la Bibliothèque universitaire de l'UPJV : ils existent bien, des étudiants ont d'ailleurs trouvé des emplois dans le service commun de la documentation (SCD) de l'université ; l'utilisation de ressources numériques professionnelles : les étudiants travaillent à partir du Bulletin des bibliothèques de France (BBF), ils ont directement accès à la base test Orphée Média qui leur permet de se familiariser avec un système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB). Enfin, si rien n'est précisé quant aux aménagements de certaines catégories de publics (étudiants handicapés ou sportifs de haut niveau), c'est que le cas ne s'est pas présenté jusqu'à aujourd'hui. En revanche, certains étudiants en formation continue ont bénéficié en plusieurs occasions de programmes aménagés sur deux années universitaires.

2. OBJECTIFS DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE

Si les objectifs de la Licence professionnelle sont vastes, peut-être trop en effet – ils couvrent en effet les domaines de la gestion, de l'animation et de la documentation –, ils expliquent également la bonne insertion professionnelle des étudiants qui sont préparés à accomplir un large éventail de tâches et être rapidement opérationnels. Cela dit, l'équipe envisage d'aller vers une spécialisation de la formation et, en particulier, de mettre l'accent sur l'animation, la bande dessinée et la littérature jeunesse.

3. RENFORCEMENT DU PROJET TUTEURÉ

Les remarques sur le projet tuteuré seront prises en compte. Cela implique d'abord le passage de 60 heures pour ce projet à un peu plus de 100 heures. Par ailleurs, les objectifs, l'organisation, l'évaluation et l'encadrement du projet seront revus. Une partie du projet tuteuré pourra être développée en relation à la spécialisation de la Licence qui est envisagée. Il faudra sans doute que l'UFR recrute un certain nombre de tuteurs : il pourra s'agir de personnels de la bibliothèque universitaire ou de bibliothécaires extérieurs.

4. ENQUÊTES SUR L'INSERTION DES ÉTUDIANTS

L'UFR sollicitera le Bureau d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (BIOIP) de l'UPJV afin que le suivi de cohortes soit renforcé. Cela n'empêche pas l'équipe pédagogique, qui garde contact avec certains des anciens étudiants, d'avoir ses propres données, même si elles ne relèvent pas d'une méthodologie scientifique stricto sensu.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

**Le Président de l'Université
de Picardie Jules Verne**



Mohammed BENLAHSEN